

PM/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

### **RUE PAUL MAZY (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Paul Mazy par la société LIVET & CIE – 61 rue Rivay – 92300 Levallois-Perret, agissant pour le compte du Cabinet GEI – 33 avenue Anatole France – 94400 Vitry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Paul Mazy** à compter du **19 septembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **16 décembre 2022 à 20 heures** :

- **Neutralisation de deux places de stationnement au droit du n°18,**

### ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Paul Mazy** à compter du **19 septembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **7 octobre 2022 à 20 heures** :

- **Neutralisation de trois places de stationnement face au n°18.**

### ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

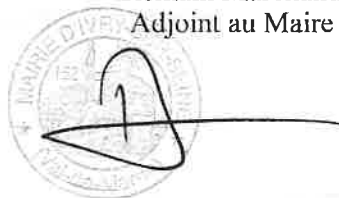
ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société LIVET ET CIE – 61 rue Rivay – 92300 Levallois-Perret.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 AOÛT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Romain Marchand  
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)  
LE 23 AOÛT 2022